

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019**

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Christian BRUNEEL, Marc CAPELLI, Catherine COUANON, Gilles CRETIN, Jean-Marc FONTANEZ, Yannick FOUCAULT, Joëlle GAUTHIER, Jean-Marc GRENARD, Sylvia GROS, Estelle JANIER-DUBRY, Fabien MOREL, Corine PACOREL, Benoît PIARD, Dominique PIARD, Jérémie PIARD, Christelle PIPARI, Mikaël REFLOC'H, Raphaël VAZ, Jacques VINCENT, Gérard WERMEILLE.

Absents excusés : Liliane BROLLES, Christophe BRUZEAU, Jocelyne CART-LAMY, Marie-Angélique COTTER (Pouvoir à C. PIPARI), François FENIET, Joël GINDRE, Michel GOYARD, Denis MARTIN, Frédéric OLLITRAULT (Pouvoir à Y. AUGER), Didier REYBILLET, (Pouvoir à J. PIARD).

Absents : Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE, David COLANGE, Lyndie GOUBET, Daniel LAMOURET, Régis MOREAU, Nadine PIARD, Sébastien PIARD,.

Le Maire demande au Conseil Municipal, la possibilité de rajouter à l'ordre du jour, 4 points :

- Une délibération à prendre pour la subvention de fonctionnement versée aux Francas,
- L'installation de molocks aux Piards,
- Désignation d'un référent communal « ambrosie »,
- Une délibération pour autoriser la signature d'une convention avec la CAF pour l'accueil de loisirs de Villard sur Bienne.

Accord à l'unanimité.

### **1) Approbation du dernier compte-rendu du conseil et nomination du secrétaire de séance**

M. Raphaël VAZ est désigné secrétaire de séance.

Pour le compte-rendu, il est à préciser que M. TURPIN s'est rétracté pour l'achat d'une parcelle du lotissement des Bouchets à Prénovel. Par ailleurs, M. Denis MARTIN a signalé une erreur dans le compte rendu : il ne s'est pas abstenu pour le vote des taux des taxes, il a voté contre.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, moins l'abstention de M. WERMEILLE.

### **2) Désignation nouveau délégué CNAS (Départ Lydie)**

Lydie NICOLET (BAILLY) a demandé sa mutation pour les communes de Jeurre et Montcusel, pour faire plus d'heures.

Isabelle BLONDEAU est désignée comme nouvelle déléguée au CNAS, Comité National d'Action Sociale (CE pour les employés de la commune).

### **3) Délibération pour le changement de nom du SIVOS La Rixouse – Nanchez – Villard sur Bienne**

A la demande du Président du SIVOS, M. OLLITRAULT, une délibération est votée à l'unanimité pour changer le nom du SIVOS de la Rixouse – Villard sur Bienne ; il devient SIVOS de la Rixouse – Nanchez – Villard sur Bienne.

#### 4) Location / Local La Basse (à Mme HUBERT Véronique)

Mme HUBERT qui loue un logement communal aux Piards, a demandé un local pour servir de stockage (grenier). Il avait été envisagé de lui louer le haut de la Basse, mais l'espace disponible n'est pas assez grand. Il lui est proposé un studio en mauvais état, dans l'immeuble B 189 aux Piards, pour une location mensuelle de 20 € / mois, local fourni sans chauffage, ni électricité. Un bail précaire sera établi de façon à pouvoir récupérer le logement si la Commune décidait de le remettre en état. Accord à l'unanimité.

#### 5) Convention avec Conseil Départemental / Armoire haut débit Prénovel

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et le Département, convention de mise à disposition gratuite du terrain sur lequel se trouve l'armoire pour l'accès au haut débit.

#### 6) Convention de prélèvement avec SOFAXIS

De même, le Maire est autorisé à signer la convention de prélèvement pour les cotisations SOFAXIS, convention qui a la même durée que l'engagement avec l'assurance, pour le remboursement des absences du personnel.

#### 7) Convention pour solde opération e-lum / Villard sur Bienne (Particip commune : 1749.30 €)

La convention pour le solde de l'opération e-lum de Villard sur Bienne est reproposee à la signature du Maire, pour le même montant, mais au nom de Nanchez. Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer.

#### 8) Tarifs Piscine 2019

Le Conseil Municipal fixe les tarifs d'entrée de la piscine communale, de la façon suivante :

- Catégorie A : ticket d'entrée enfants (de 3 à 14 ans) : 3.50 €
- Catégorie B : ticket d'entrée adultes : 4 €
- Catégorie C : carte d'abonnement enfant (de 3 à 14 ans) : 10 entrées : 27 €
- Catégorie D : carte d'abonnement adulte : 10 entrées : 35 €
- Catégorie E : carte saison habitants Nanchez : 45 €
- Catégorie F : carte saison hors Nanchez : 60 €
- Sont exonérés les enfants de moins de 3 ans.

#### 9) Tarifs locations / Vélos à assistance électrique (VAE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les tarifs de location des VAE.

Pour information :

Personnes extérieures à la commune :

- Location à la journée (9h - 18h) : 38 €
- Location à la ½ journée (9h – 12h30 ou 13h30 – 18h) : 22 €

Habitants de Nanchez :

- Location à la journée (9h - 18h) : 20 €
- Location à la ½ journée (9h – 12h30 ou 13h30 – 18h) : 10 €

• Location de la remorque :

- La demi-journée : 5 €
- La journée entière : 10 €

- Tarif week-end (du samedi 9h au lundi 9h) : 60 €
- Tarif « Retour tardif » : 15 €  
(par heure de retard, selon l'heure de retour  
fixé sur contrat de location)
- Pour toute location, la fourniture du casque est comprise dans le tarif de location.

#### 10) Renouvellement conventions de mise à disposition des VAE / Duchet et épicerie

Les deux conventions de mise à disposition de vélos à assistance électrique, sont renouvelées avec le Duchet (pour 3 000 € / an) et avec l'épicerie de Chaux des Prés (pour 800 € / an). Le Maire est autorisé à signer les nouvelles conventions.

Le Conseil autorise le Maire à modifier les actes constitutifs des régies de recettes, pour prendre en compte l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds (pour l'utilisation d'un terminal pour paiement par carte bancaire, notamment pour l'achat des badges de ski).

#### 11) Délibération / Re-composition de l'organe délibérant de la Grandvallière

Du fait de la fusion des communes de Grande-Rivière et de Château des Prés, il est nécessaire de statuer une nouvelle fois, sur la répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes. Le Conseil prend position à l'unanimité, pour l'accord local, autorisé par la loi, à 27 représentants dont 4 pour Nanchez.

COMMUNE	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Proposition accord local à 27
Saint-Laurent	1 819	9
<b>Nanchez</b>	800	4
<b>Grande Rivière Château</b>	630	3
Chaux du Dombief	530	3
Fort du Plasne	442	2
Lac des Rouges Truites	396	2
La Chaumusse	407	2
Saint-Pierre	341	2
	5 365	27

#### 12) Délibération pour le fonds de concours à la Com com pour les audits

Le fonds de concours à verser à la Grandvallière est de 12 801.66 € pour Nanchez et Les Piards, déduction faite de 70% de subvention. Une délibération est prise, à l'unanimité, pour le paiement de cette participation.

#### 13) Droit de préemption sur la Commune des Piards

La Commune renonce à exercer son droit de préemption sur un ensemble indissociable de terrains situés aux Piards et sur la commune d'Etival. Vote à l'unanimité.

#### 14) Délibération acquisition de terrains / Villard sur Bienne : A reprendre au nom de Nanchez

La commune de Villard sur Bienne avait pris une délibération pour l'achat de 2 parcelle AE 115 et AE 116 jouxtant la forêt communale, pour un montant de 900 € hors frais notariés. Or, la vente n'a pas été

signée chez le notaire. Le Conseil vote à l'unanimité pour l'achat de ces terrains au prix de 900 € et autorise le Maire à signer l'acte.

#### **15) Transfert des propriétés des communes historiques à la commune de Nanchez**

Les actes de transfert de propriétés des communes historiques à la commune de Nanchez sont en cours de rédaction par Sylvaine CAMUS. Sachant que les maires des communes historiques auront à signer l'acte authentique et que celui-ci doit être signé par un adjoint qui n'est pas déjà signataire, M. Benoît PIARD est désigné pour signer au nom de la Commune de Nanchez.

#### **16) Délibération / Classement Route de la Faicle**

Compte tenu de l'acquisition par M. TENETTE, de la maison en bas de la route de la Faicle, côté Prénoval, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire classer une portion de la route forestière, entre le carrefour et l'accès à la maison, sous le nom de Chemin du Bas de la Faicle, pour, notamment, attribuer une adresse à M. TENETTE (n°1).

#### **17) Subventions aux associations**

Les subventions aux associations sont votées ainsi qu'il suit :

Marathon des Neiges	500 €
Foyer Rural Prénoval - Les Piards	500 €
Nanchez Maintenant	500 €
Ski club de l'Abbaye	500 €
Hand ball club	500 €
Association La Combe	500 €
Amicale des Pompiers de Villard sur Bienne	500 €
Amicale La Rixouse / Villard / Lezat	500 €
AICAF Nanchez	150 €
Association Le Temps d'un Instant	150 €
Association Les Prés Festifs	150 €
Handiane	150 €
Club de la Bonne Humeur	150 €
Anciens Combattants	100 €
Souvenir Français	100 €
Amicale des Pompiers Nanchez - Prénoval - Les Piards	100 €
Club Spéléo	100 €
Zamsgo (aide au Burkina Faso)	100 €

M. Gérard WERMEILLE s'abstient.

#### **18) AMF : Proposition de délibération / Vœu – Evolution du système de santé**

Le Conseil Municipal soutient le voeu de l'AMF relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé, à savoir : Lutter contre les déserts médicaux et garantir une offre de santé de proximité, garantir un accès aux soins de qualité pour tous, prendre en compte les spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins, associer véritablement les acteurs concernés à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation des soins, mettre les moyens humains et financiers au maintien et au renforcement du service public hospitalier et médico-social, stopper les décisions arbitraires sans concertation avec les élus locaux.

## **19) Délibération / Durée d'amortissement**

Une délibération est votée pour reconduire les durées d'amortissement utilisées pour les amortissements en cours.

## **20) Décision modificative / BP**

Une décision modificative est votée pour des erreurs de saisie du budget, une autre pour un virement de crédits pour le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie et une 3<sup>e</sup> pour la sortie de l'actif de véhicules vendus (ancien camion des pompiers, ancien tracteur, épareuse et tracteur-tondeuse).

## **21) Dissolution du budget annexe Lotissement**

Après une rencontre avec la Trésorière de Morez, il est proposé de dissoudre le budget annexe Lotissement. Plusieurs écritures comptables sont nécessaires, notamment pour les résultats des sections. Le Conseil Municipal décide de dissoudre ce budget et autorise le Maire à signer les écritures pour l'intégrer au budget communal.

## **22) Installation de molocks aux Piards**

Marc CAPELLI explique que le SICTOM a fait la demande d'installer des molocks aux Piards, d'une part, pour que les habitants d'un même territoire soient traités de la même façon et d'autre part, parce que cela nécessite 2 systèmes de collecte (collecte aux molocks et collecte aux bacs) engendrant différentes équipes de collecte et donc un surcoût pour la collectivité.

Le SICTOM prend à sa charge, l'achat des cuves ; la Commune aurait à sa charge les frais de génie civil – terrassement et finitions enrobé – pour un coût estimé à 7 000 € TTC environ.

4 conseillers ont voté contre : Jean-Marc GRENARD, Gérard WERMEILLE, Dominique PIARD et Jérémie PIARD.

## **23) Désignation d'un référent communal « ambroisie »**

En demande de la Préfecture, Christian BRUNEEL est désigné référent ambroisie.

## **24) Convention avec la CAF pour l'accueil de loisirs de Villard sur Biemme**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la CAF pour l'accueil de loisirs de Villard sur Biemme, en vue de toucher la subvention FILAJ.

## **25) Subvention de fonctionnement versée aux Francas**

Pour pouvoir procéder au règlement de la facture présentée par Les Francas, la Trésorerie demande une délibération. Le Conseil Municipal accepte de payer la somme demandée, soit 47 224.32 €, sachant que l'aide de la CAF est de 20 000 €.

Fabien MOREL et Gérard WERMEILLE votent contre.

Mikaël REFLOC'H informe qu'à la rentrée prochaine, les enfants des communes qui refusent de participer aux frais concernant leurs administrés seront refusés. Un courrier sera adressé aux communes et aux familles concernées.

## **26) Vote / Position de Nanchez / Fusion de la Grandvallièrre avec les Com Com voisines**

Le maire et les maires délégués qui ont assistés aux différentes réunions concernant ce projet de rapprochement font part de leurs positions sur le sujet à l'ensemble du conseil.

La position est unanime à savoir, trop tôt pour l'instant et trop d'incertitudes sur le fonctionnement d'une telle structure.

Un débat a suivi avec l'ensemble des conseillers présents.

Le maire propose un vote à bulletin secret.

22 contre, 2 pour et un bulletin blanc.

La commune de NANCHEZ donne donc un avis défavorable à ce projet de fusion.

## 27) Questions diverses

- A la demande de M. CRETIN, la commune de Villard sur Biene sera dotée d'un défibrillateur extérieur au même titre que les autres communes. Un devis sera demandé et la Grandvallière sera sollicitée pour une subvention.
- M. Michel PIARD a demandé s'il était possible de faire du point à temps à Prénovel de Bise. La demande a été prise en compte.
- M. Dominique PIARD demande si on ne pourrait pas améliorer la patte d'oie à la Landoz, dans le sens Chau des Prés – Les Piards, sans dire de goudronner. Le Conseil Départemental sera sollicité dans ce sens.
- Visite du Capitaine MOUGIN, commandant la compagnie de Gendarmerie départementale à St-Claude :  
Le secteur est relativement tranquille ; toutefois, à la veille des vacances, certaines consignes ont été rappelées :
  - o Pour un problème grave, appeler le 17 ou le 112,
  - o Une plateforme est disponible pour signaler des actes de vandalisme, incivilités, comportement suspect à usage des mairies,
  - o Arrêter son moteur et fermer son véhicule pour les arrêts minute (80 % des vols de voiture ont lieu devant les boulangeries ou autres arrêts très courts).

La séance est levée à 22h.

Fait à Nanchez, le 27 juin 2019.

Le Maire,  
Yvan AUGER